



CONSEIL MUNICIPAL

21 JANVIER 2019



Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 janvier 2019 sous la présidence Patrick LESELLIER

Procuration : Marianne ROMANDE à Patrick LESELLIER
Alexandra GANDON à Laurent DESLANDES

1/ Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2019

La commission finance propose de ne pas augmenter les tarifs, soit 280 € la location le week-end pour les particuliers de la commune et 375 € pour les hors commune.

2/Salle de la Mairie

Augmentation des tarifs de 5 €, soit 75 € pour les particuliers et 125 € pour les hors commune.

3/Commerce ambulant et location tables et chaises

Aucune augmentation.

4/Concessions cimetière

Les tarifs augmentent de 10 €, soit 180 € pour une concession trentenaire et 350 € pour une concession cinquantenaire.

Le Conseil vote à l'unanimité

Subventions 2019 pour les associations

◆ Association Jeanne d'Arc	4 000.00 € + 500.00 €
◆ Football Club Landais	3 000.00 € + 2 300.00 €
◆ Comité des Fêtes de La Lande-Patry	2 500.00 €
◆ Société Communale de Chasse	250.00 €
◆ Comité d'Entente des Anciens Combattants	650.00 €
◆ Club de l'Amitié	400.00 €
◆ Comice Agricole Cantonal	75.00 €
◆ Club Multi Collections Landais	100.00 €
◆ ALDEVA	100.00 €
◆ Grain d'Amour pour le Rwanda	150.00 €
◆ IMPACT THAÏ BOXING	100.00 €
◆ APEI	150.00 €
◆ APAR DU BOCAGE	150.00 €

Sur proposition du Maire, le conseil, à l'unanimité, revalorise la subvention pour séjour en centre de loisirs, soit 3 € par jour (au lieu de 2 €) et 1.50 € par ½ journée.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget de 2019.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de valider les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées début 2019 (imprimante pour l'école – un porte mains pour barres asymétrique et un épandeur).

Le Conseil vote à l'unanimité.

Questions divers :

Monique ADINE informe et présente le bulletin municipal qui a été illustré par les enfants de l'école.

Nous rencontrons des soucis pour le remplacement des personnes salariées de l'école et du restaurant scolaire, un appel est lancé pour les personnes disponibles pour des remplacements occasionnels.

Jean BOUQUEREL : existe-t-il une délibération ou une information diffuser pour le démarchage téléphonique au sujet de l'isolation, l'amélioration de l'habitat.

Mr le Maire : la réponse est non et invite les résidents à prendre contact avec les services de FLERS AGGLO.

Michel LECORNU interpelle l'assemblée sur le ramassage des ordures ménagères et la mise à disposition de conteneur sur certaine commune et les fréquences de collectes. Monsieur BOUQUEREL, membre du SIRTOM informe que les dispositions mise en place sur certaines communes ne sont pas concluantes donc ne seront pas étendues sur l'ensemble des communes.

Vu pour être affiché le 25 janvier 2019
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,



Le Maire,
Patrick LESELLIER